RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00681
Numéro SIREN : 499 319 648
Nom ou dénomination : ABIAN AUTOMOBILES & 4X4

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 8273

ABIAN 64
Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social : ZI des Pontots - Allée du Canal - 64600 ANGLET
499 319 648 RCS BAYONNE

REÇU le
- 5 SEP. 2023
Rép. .....

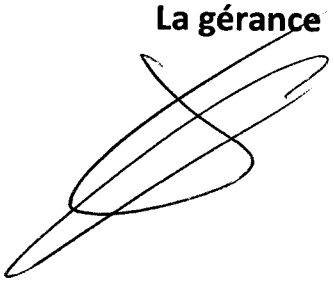
BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

AU 31 décembre 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME
La gérance



SARL ABIAN AUTOMOBILES & 4X4

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 623	3 623		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 457	60 526	22 930	21 350
Autres immobilisations corporelles	345 661	192 763	152 898	167 726
Immobilisations corporelles en cours	7 155		7 155	1 667
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 928		13 928	13 928
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**453 825**	**256 913**	**196 912**	**204 671**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	661 025	3 000	658 025	520 090
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	105 122	918	104 204	164 409
Autres créances	16 966		16 966	43 923
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	295 139		295 139	260 588
Charges constatées d'avance (3)				399
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 078 251**	**3 918**	**1 074 333**	**989 409**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 532 076**	**260 830**	**1 271 245**	**1 194 080**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SARL ABIAN AUTOMOBILES & 4X4

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	29 951	28 420
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	319 394	280 829
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**75 165**	**70 097**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**724 510**	**679 345**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	147 554	170 267
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 232	5 221
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 550	166 828
Dettes fiscales et sociales	155 763	168 783
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	636	3 636
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**546 735**	**514 735**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 271 245**	**1 194 080**
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 531	51 121
(1) Dont à moins d'un an (a)	522 204	463 614
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	63 000	52 000
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 645 668		3 645 668	3 469 379
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	456 642		456 642	482 860
Chiffre d'affaires net	**4 102 310**		**4 102 310**	**3 952 239**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 583
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			22 370	18 476
Autres produits			213	4 319
Total produits d'exploitation (I)			**4 124 892**	**3 977 617**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			3 217 124	3 034 066
Variations de stock			-140 935	-44 163
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			404 091	359 657
Impôts, taxes et versements assimilés			14 483	17 330
Salaires et traitements			353 175	348 665
Charges sociales			144 372	128 713
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			43 028	43 109
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			4 177	558
Total charges d'exploitation (II)			**4 042 515**	**3 887 935**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**82 378**	**89 683**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 801	3 230
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**4 801**	**3 230**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-4 801**	**-3 230**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**77 577**	**86 452**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 377	6 800
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**23 377**	**6 800**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	190	440
Sur opérations en capital	7 929	3 249
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**8 119**	**3 689**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**15 258**	**3 111**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	17 669	19 467
Total des produits (I+III+V+VII)	**4 148 269**	**3 984 417**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**4 073 104**	**3 914 321**
BENEFICE OU PERTE	**75 165**	**70 097**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABIAN AUTOMOBILES & 4X4

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 271 245 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 75 165 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2020-09 du 04 décembre 2020 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				3 623
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 623			**3 623**
Immobilisations incorporelles	**3 623**			
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 817	9 640		83 457
- Installations générales, agencements aménagements divers	248 915	4 261		253 176
- Matériel de transport	87 646	23 429	26 000	85 074
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 117	1 265	970	7 412
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 667	5 488		7 155
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**419 161**	**44 083**	**26 970**	**436 273**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 928			13 928
Immobilisations financières	**13 928**			**13 928**
ACTIF IMMOBILISE	**436 712**	**44 083**	**26 970**	**453 825**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		44 083		44 083
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**44 083**		**44 083**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant		970		970
Cessions				
Scissions		26 000		26 000
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**26 970**		**26 970**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 623			3 623
Immobilisations incorporelles	**3 623**			**3 623**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 467	8 059		60 526
- Installations générales, agencements aménagements divers	128 423	19 319		147 656
- Matériel de transport	42 507	14 802	18 071	39 239
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 020	848		5 868
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**228 418**	**43 028**	**18 071**	**253 290**
ACTIF IMMOBILISE	**232 041**	**43 028**	**18 071**	**256 913**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 136 016 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 928		13 928
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	105 122	105 122	
Autres	16 966	16 966	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**136 016**	**122 087**	**13 928**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 20 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 546 735 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	63 000	63 000		
- à plus de 1 an à l'origine	84 554	60 023	24 531	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 550	237 550		
Dettes fiscales et sociales	155 763	155 763		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 868	5 868		
Produits constatés d'avance				
Total	**546 735**	**522 204**	**24 531**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	33 713			
(**) Dont envers les associés	5 232			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 232 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 000
Dettes provis. pr congés à payer	21 823
Personnel - autres charges à payer	10 000
Charges sociales s/congés à payer	8 075
Charges sociales - charges à payer	40 045
Etat - autres charges à payer	4 881
Total	**90 824**

ABIAN 64

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social : ZI des Pontots - Allée du Canal - 64600 ANGLET
499 319 648 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÉME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 75 165 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale..... **50 euros**
Laquelle s'élèvera ainsi à 30 000 euros

- **A titre de dividendes aux associés**..... **30 000 euros**
Soit 1,50 euros par part

- **Le solde en totalité au compte « autres réserves »**..... **45 115 euros**
Lequel s'élèvera ainsi à 364 509 euros

- **Total égal au bénéfice de l'exercice**..... **75 165 euros**

Les dividendes nets sont répartis selon le tableau ci-dessous, lequel fait également apparaître la CSG, les prélèvements sociaux ainsi que le prélèvement forfaitaire unique (sauf éligibilité à la demande de dispense) qui sont prélevés par la Société à la source et qui sont versés dans les délais légaux directement par elle au Trésor :

Bénéficiaires	**(a) Dividendes bruts alloués**	**(b) Montant de la retenue à la source***	**(c) Montant du PFU (12,8% des dividendes bruts hors PEA)**	**(d) Total versé au trésor public (b+c)**	**Dividendes nets versés (a-d)**
M. AMESTOY	14 700 €	2 528,40 €	Dispensé	2 528,40 €	12 171,60 €
M. OTEGUI	15 300 €	2 631,60 €	1 958,40 €	4 590 €	10 710 €
Total	**30 000 €**	**5 160 €**	**1 958,40 €**	**7 118,40 €**	**22 881,60 €**

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 30 000 euros, soit 1,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

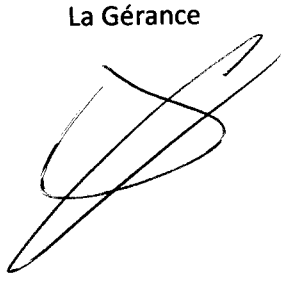
Exercice clos le 31 décembre 2020 : 30 000 euros, soit 1,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 30 000 euros, soit 1,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



THEMIS
Cabinet d'avocats - BIARRITZ
Vincent GUADAGNINO & ASSOCIÉS

REÇU le
- 5 SEP. 2023
Rep. .....

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1 avenue Marie Anne de Neubourg
64100 BAYONNE

BIARRITZ, le 4 septembre 2023

Vincent GUADAGNINO
Avocat associé

Hélène MORNET-CALLEAU
Avocate associée

Clément KESCH
Avocat associé

Peio TELLIER
Avocat en collaboration

Elorri MICHELENA
Avocate en collaboration

Fanny GARCIA JANIS
Avocate en collaboration

Dossier : ABIAN 64 (SARL)
N/Réf. : VL00186/CK/SP
Dossier suivi par Stéphanie PINTO

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames,

Je vous prie de bien vouloir trouver aux fins de dépôt au greffe, un dossier concernant la société ABIAN 64, savoir :

- un exemplaire de la résolution d'affectation du résultat,
- un exemplaire du bilan.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

P/O Clément KESCH

Espace Diorama / Kleber
Boulevard de Cascaïs
64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 42 30 55
themis@themis-associes.com
www.themis-associes.com

Société d'Exercice Libéral d'Avocats
à Responsabilité Limitée au
Capital de 135,000 euros.
RCS BAYONNE 484 623 095

les avocats